

# LA LETTRE DU CONSEIL

Conseil Municipal du 26 novembre 2008

## Conseillers municipaux absents excusés ou ayant donné procuration :

Jean-Pierre GINET, a donné procuration à Maurice PAGET

Monsieur Maurice PAGET, Adjoint préside la séance et souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Jean-Pierre GINET, Maire

## CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Angèle PHILIPPE, Chef Lieu
- Jean-Louis SEIGLE-GOUJON, La Mollière

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré une naissance :

- Arthur DURAND, Les Esserts

ou un mariage :

- Marie-Laure FRESARD et Loïc LE CALVE, Roasson

## FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX

Un certain nombre de tarifs (Ebène, Cimetière, droits de place...) sont à revoir annuellement.

Le Bureau Municipal propose une augmentation de 2 % arrondis pour 2009 de l'ensemble des tarifs.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et fixe les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2009 :

### Prix en euros

#### Ancien cimetière

Concession 2 places, soit 2,50 m<sup>2</sup> 106

#### Nouveau cimetière

Concession 2 places 292

Caveau 2 places 2 334

concession 4 places 498

caveau 4 places 3 183

concession 6 places 626

caveau 6 places 3 926

concession columbarium 47

case columbarium 881

Toutes les concessions sont vendues pour une durée de 30 ans.

#### Infraction

Divagation des chiens ou salissure 96

#### Salle polyvalente L'Ebène (associations, particuliers et entreprises de La Biolle)

Pendant le week-end, toutes salles 398

Pendant le week-end, petite salle 179

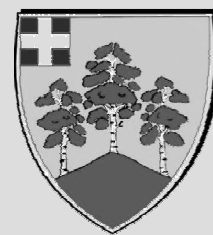
En semaine, du mardi au vendredi, toutes salles 240

En semaine, du mardi au vendredi, petite salle 179

En semaine, pour une journée, toutes salles 133

En semaine, pour une journée, petite salle 97

## La Biolle



Mairie de La Biolle

41, Place de l'Eglise

73410 La Biolle

Téléphone

04 79 54 76 06

Télécopie

04 79 54 70 04

mairie@la-biolle.fr

€ €

**Prochaine réunion  
publique :**

**le 16 janvier 2009**

**Repas des Aînés :  
le 18 janvier 2009**

**Votre prochain  
Conseil Municipal :  
le 28 janvier 2009  
à 20h30 en mairie.**

## **Centre Culturel les 3 Bouleaux (associations, particuliers et entreprises de La Biolle)**

Pendant le week-end, grande salle	106
Pendant le week-end, petite salle	86
En semaine, du mardi au vendredi, grande salle	240
En semaine, du mardi au vendredi, petite salle	156
En semaine, pour une journée, grande salle	81
En semaine, pour une journée, petite salle	53

## **INDEMNITES DE CONSEIL AU TRESORIER**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de délibérer, à chaque renouvellement du Conseil Municipal, pour le versement, au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité de conseil.

Il informe également l'assemblée que Monsieur PONCET, receveur municipal, accepte de fournir à la commune les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

L'indemnité de conseil sera calculée, selon le tarif défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, sur le 1/3 des dépenses réelles des 3 dernières années échues. Le montant à payer en 2008 est de 487.27€

Le Conseil Municipal accorde à Monsieur PONCET cette indemnité de conseil.

## **TEMPETE TROPICALE SUR HAITI - MOBILISATION DES COMMUNES DE SAVOIE**

*Rapporteurs Marie-Andrée COLLEON et Jean RABEYRIN*

Le Conseil Général et l'Association des Maires de Savoie, appellent à une mobilisation en faveur d'Haïti suite à la tempête tropicale et 3 ouragans successifs qui ont dévasté l'île.

Depuis 1997, le département de la Savoie est engagé dans un partenariat de coopération décentralisée avec la commune haïtienne de Dessalines (200 000 habitants en milieu rural). Avec le soutien de Pays de Savoie solidaires, la Savoie appuie les initiatives locales afin de permettre à la communauté dessalienne de prendre en charge elle-même son propre développement.

Le passage sur Haïti depuis le mois d'août d'une tempête tropicale et de trois ouragans successifs a causé des dégâts considérables tant humains que matériels ; le bilan à Dessalines fait état de 5 décès, 15 blessés et 2 disparitions ; sur la plan matériel, 80% des plantations situées dans les sections de basse altitude ont été inondées. On déplore la perte de 1 700 têtes de bétail dans la commune, et de près de 40% des effectifs avicoles dans un secteur de la commune. 50 hectares de terres consacrés à la culture du maïs, du haricot, de la banane et du café ont été emportés. 4 tonnes de riz stockés dans les champs ont également été charriées par les eaux. 20% des surfaces rizicoles sont détruites.

Face à l'urgence de la situation, le département de la Savoie a décidé de mobiliser une aide exceptionnelle de 10 000 € en appui à ses partenaires dessaliens. Un programme de post-urgence d'un montant prévisionnel de 72 000€ a été élaboré sur la base des pistes d'action communiquées depuis Dessalines : reconstruction / réhabilitation d'habitations et appui renforcé au secteur agricole, ceci afin d'atténuer les effets prévisibles de la perte des récoltes. Un travail complémentaire de réhabilitation des seuils de protection endommagés sera également réalisé.

La Fédération des Maires de Savoie sollicite les communes pour qu'elles s'engagent au coté du Conseil Général pour le financement du programme de post-urgence. Une intervention de 18 000€ est escomptée de la part des collectivités savoyardes.

Une participation de la commune paraît pleinement justifiée dans ce cadre là.  
Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 300€ en faveur d'Haïti.

## **FONDS DE CONCOURS A L'ADACA**

*Rapporteur Alain CADAN*

L'Association de Développement et d'Animation des Communes de l'Albanais (ADACA), après plusieurs années déficitaires, a besoin - bien qu'elle ait retrouvé l'équilibre avec l'exercice 2007 - d'un financement exceptionnel pour rétablir son bilan.

Les partenaires de l'association, dont au premier chef la Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA), sont déterminés à assurer la continuité de l'association en apportant sur une période de 3 ans le financement nécessaire.

La CCCA apportera à ce titre 20 000€ par an.

Pour l'exercice 2008, la CCCA n'a pas prévu cette dépense à son budget et au cours de sa réunion du 18 juin dernier son conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter les communes du canton pour rassembler cette somme par un fonds de concours qui s'établirait sur la base de 2,80€ par habitant.

Monsieur Alain CADAN donne lecture de la délibération de la CCCA, relative à la situation financière de l'ADACA.

Le Conseil Municipal accepte de verser un fonds de concours de 6 081.60€ ; cette somme a été inscrite au budget supplémentaire.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ**

Pour percevoir cette participation versée par Gaz de France à la Commune, il convient de la demander officiellement par une délibération. Le montant de cette redevance est revalorisé toutes les années par décret. Pour l'année 2008, compte tenu du linéaire de réseaux gaz et de la formule de calcul, son montant sera de 525.28€.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer cette redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport du gaz.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

- **Modification du tableau des effectifs**

Pour permettre un entretien journalier du centre du village, il est proposé de passer à temps complet un agent des services techniques recruté actuellement sur un poste de 30 heures hebdomadaires annualisées.

A la cantine scolaire, le nombre de repas servis ne cesse d'augmenter, aussi il est proposé de passer également à temps complet la cuisinière recrutée actuellement sur un poste de 31 heures 30 hebdomadaires annualisées.

De plus, 4 agents communaux ont réussi un examen professionnel leur permettant de passer du grade de 2<sup>ème</sup> classe à celui de 1<sup>ère</sup> classe ; ce changement leur permettrait de bénéficier d'un meilleur déroulement de carrière. L'incidence financière de ces modifications reste somme toute minime.

Le Conseil Municipal décide d'officialiser ces modifications, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- **Journée de la solidarité**

Depuis 2004, la loi instaure une journée de travail supplémentaire dénommée « journée de solidarité » qui s'appliquait à tous les salariés le Lundi de Pentecôte.

Depuis 2008, la collectivité doit délibérer pour choisir une option permettant d'accomplir la journée de solidarité.

Le Conseil Municipal accepte la proposition que la compensation du Lundi de Pentecôte se fasse par une réduction des RTT.

## **CHASSE - MISE EN PLACE D'UN PASSAGE METALLIQUE SUR CLOTURE**

La Société de Chasse, Diane du Meyrieux, a rencontré le Bureau Municipal pour présenter son projet de poser au pied de la montagne vers Savigny, une clôture destinée à protéger les récoltes de l'intrusion des sangliers.

La Société de Chasse demande l'assistance technique de la commune et notamment l'acquisition d'un passage métallique permettant le franchissement de la clôture.

Le Conseil Municipal, avec une abstention : Monsieur Pascal CURIOZ, donne un accord de principe pour participer à la réalisation de cette clôture qui devra être franchissable par tous les utilisateurs du chemin (piétons, chevaux, VTT, riverains....)

## **COMPTE-RENDU DE DELEGATION**

*Rapporteur Maurice PAGET*

Marché EIFFAGE : Route de Montfalcon, arrêt de bus de Villette, chemin rural des Villards à Montfalcon

Dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire et d'une subdélégation de fonction donnée par le Maire à un Adjoint, Monsieur Maurice PAGET a signé le marché relatif à l'aménagement du parking et d'un arrêt de bus au carrefour de Villette et à la réfection de la VC n°2 et du CR n°13 avec l'entreprise EIFFAGE, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 71 413.14 € H.T.

Durée : 1 mois

Tranche des travaux réalisés : Tranche ferme et tranche conditionnelle

## **MISE EN ŒUVRE DU DROIT D'ACCUEIL DES ELEVES EN CAS DE GREVE DES ENSEIGNANTS**

*Rapporteur Alain CADAN*

Malgré notre volonté de respecter la loi, nous avons été dans l'incapacité d'assurer le service minimum d'accueil, jeudi 20 novembre 2008, le personnel communal travaillant dans les services scolaires et périscolaires se joignant au mouvement de grève des enseignants.

Face à cette situation, le Conseil Municipal de La Biolle souhaite se joindre au Vœu émis par les Conseillers Généraux et formulé ainsi :

« De nombreux maires ont exprimé dans ces dernières semaines leur désarroi face à l'obligation qui leur est faite par la loi 2008-790 du 20 août 2008 d'organiser un service d'accueil des élèves des écoles élémentaires et maternelles en cas de grève des enseignants.

Les élus des petites communes se trouvent particulièrement en difficulté. Ils soulignent d'une part que le seuil de déclenchement du service d'accueil à 25 % d'enseignants grévistes sera atteint dans beaucoup de communes rurales dès lors qu'un seul enseignant sera en grève, et qu'ils sont donc potentiellement très exposés à l'obligation de mise en place du service. Ils s'interrogent aussi sur la portée de l'article L.331-1 du Code de l'éducation, qui ne limite pas cette obligation au seul cas de grève, mais prescrit que « l'enfant bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque les enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer ».

Ils soulignent d'autre part leur grande difficulté à organiser ce service dans les délais impartis (moins de 48 heures) et dans des conditions de sécurité et de qualité d'accueil, c'est-à-dire en faisant appel à des personnes qui ont les qualifications requises pour garder des enfants. Il en va de la qualité du service que seraient en droit d'attendre les parents, il en va surtout de ses conditions de sécurité.

Les maires soulèvent en effet le problème que, bien que l'Etat leur apporte une « protection juridique », celle-ci ne les relève nullement de leur responsabilité pénale en cas d'accident grave. Ils considèrent donc légitimement qu'ils doivent s'assurer de la mise en œuvre de conditions d'accueil qui soient conformes aux dispositions imposées par ailleurs par les services de l'Etat en matière de qualification des personnels et de normes d'encadrement d'enfants dans des structures d'accueil tel que les centres de loisirs.

L'Association des Maires de France estime que 20 000 des 22 500 communes possédant une école publique du premier degré ne seront pas en mesure d'assurer ce service d'accueil.

Les Conseillers Généraux de la Savoie partagent les préoccupations exprimées par les élus locaux et demandent au gouvernement de reconsidérer les dispositions de la nouvelle législation en prenant en compte les écueils de leur application. »

Le Conseil Municipal demande au gouvernement de reconsidérer les dispositions de la nouvelle législation en prenant en compte les écueils de leur application.

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

### ○ SITO A 2007

Rapporteur Isabelle BOURDIS

Le SITO A, Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais, a été créé en 1973. Il regroupe 38 communes de Savoie et Haute-Savoie des trois cantons d'Albens, Alby/Chéran et Rumilly, et emploie 32 personnes. Le SITO A n'est pas une entreprise privée, mais un service public au service de plus de 46 000 habitants de l'Albanais pour traiter leurs déchets en général.

#### La Collecte des Ordures ménagères (OM) :

257 kg d'ordures ménagères ont été produites en 2007 par chacun des habitants relevant de la compétence du SITO A. Au total, cela représente 11 840 tonnes d'OM collectées sur le territoire du SITO A sur les 1991 points de regroupements (bacs collectifs marron ou en sacs). Sur La Biolle, nous disposons de 118 conteneurs de 750 litres, 1 conteneur de 330 litres, 46 conteneurs de 240 litres, 14 conteneurs de 140 litres, et il reste encore 39 points de collecte où les sacs sont déposés en vrac, sur le total de 141 points de collecte.

Ce tonnage est en augmentation régulière de près de 20% depuis 1999. Or ces OM sont traitées dans l'usine d'incinération de Chavanod, pour le coût de 96€/tonne, sans prendre en compte le coût de la collecte.

Pour limiter ce coût collectif, il faut trier !

#### La Collecte sélective des déchets :

En 2007, 3 142 tonnes de déchets recyclables ont été déposées dans les colonnes de tri sélectif par les habitants, selon la répartition suivante :

Journaux et magazines : 1 106 tonnes, soit 24 kg/ habitant.

Emballages ménagers : 373 tonnes, soit 8 kg/ habitant.

Verre (incolore et coloré) : 1582 tonnes, soit 34kg/ habitant.

Le SITO A revend ces déchets triés à des entreprises de recyclage, ce qui permet de limiter le coût global du traitement des déchets : Les journaux et magazines sont revendus entre 56 et 80 € /tonne, le verre couleur, 19 €/tonne, le verre blanc 24 €/tonne, le plastique entre 187 et 204€ /tonne, les boîtes de conserves (acier) entre 78 et 93€/tonne, les cartons entre 62 et 66€/tonne.

#### Les déchèteries :

Depuis 2002, trois déchèteries sont en service dans l'Albanais : Albens, Alby/Chéran et Rumilly.

En 2007, 8 317 tonnes de déchets (soit environ 180 kg/habitant) ont été apportées en déchèteries, mais il faut noter que l'évolution est stable depuis trois ans sur la déchèterie d'Albens (un peu moins de 1700 tonnes/an) alors que les autres déchèteries voient leur tonnage continuer à augmenter.

Là aussi, les déchets collectés sont revendus pour être recyclés, ce qui contribue à limiter le coût de fonctionnement de la structure.

#### Les projets :

\* Réorganisation progressive des points de collectes de tri sélectif dont les colonnes vont petit à petit être remplacées par des containers semi enterrés permettant un volume collecté plus important, donc des économies sur le coût de traitement (moins de passage de camions). Plus tard, les bacs à ordures ménagères seront eux aussi remplacés.

\* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : un quai spécial va être construit d'ici la fin 2008 à la déchèterie d'Albens afin de récupérer dans de meilleures conditions les appareils électriques (dont les réfrigérateurs) et électroniques (dont les écrans et ordinateurs) pour permettre leur recyclage et / ou un traitement approprié (notamment la récupération des gaz fréon contenus dans les réfrigérateurs anciens).

\* Déchets médicaux ou Déchets d'Activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Un circuit spécifique de récupération de ces déchets médicaux (notamment les seringues) est à l'étude actuellement au SITOA.

Ainsi, il est crucial que chacun comprenne qu'il faut nettement séparer la collecte des Ordures ménagères (dans les bac marron relevés chaque semaine) du tri sélectif et **ne pas remplir ces bacs de déchets qui auraient pu être triés** (notamment les cartons, qu'il faut déposer soit dans les colonnes de tri sélectif, soit à la déchèterie, et les gravas ou déchets verts qu'il faut déposer en déchèterie).

↳ Cela encombre les camions bennes des Ordures ménagères qui de ce fait passent plus de temps et sont contraints à plus d'allers-retours à Chavanod (=> augmentation du coût) ;

↳ Cela génère un coût d'incinération supérieur ;

↳ Et cela prive le SITOA de recettes de vente qui permettraient d'alléger la facture !

De même, on peut rappeler que le SITOA propose des composteurs qui permettent d'alléger les poubelles des déchets organiques (épluchures, végétaux...) et en même temps de produire un compost qui enrichira la terre du jardin. En 2007, 221 composteurs ont été distribués par le SITOA.

Enfin, quelques rappels de savoir-vivre :

- Ne déposer les sacs poubelles dans les bacs que au plus tôt la veille du ramassage (soit le dimanche soir) pour éviter les odeurs désagréables à proximité de ces bacs.

- Etre attentif à proposer aux personnes isolées ou âgées de déposer leurs sacs dans les bacs ou les colonnes de tri.

- Ne pas faire brûler des déchets verts dans les jardins, ce qui enfume tout le voisinage et est interdit. Des plaintes ont parfois été déposées à la gendarmerie par des voisins irrités (et irritables !) sur ce point. Il faut porter les déchets verts à la déchèterie où ils seront transformés en compost et proposés aux 18 exploitations agricoles partenaires du SITOA (épandage sur prairie).

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est tenu à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

## ○ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALBANAIS - Assainissement 2007

*Rapporteur Maurice PAGET*

En matière d'assainissement, l'exercice 2007 a été marqué par :

- L'extension des compétences du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) à l'entretien avec la possibilité offerte aux usagers volontaires de faire réaliser l'entretien de leurs installations par une société spécialisée proposée par la CCCA ;

- La réforme des C.U. et des P.C., entrée en vigueur à l'automne, qui complique la tâche du service en termes de contrôles d'exécution des travaux en restreignant les informations transmises et la portée de ces avis ... en attendant une nouvelle réforme.

Suite aux différents travaux achevés dans le courant de l'exercice 2007, les disparités entre les communes tendent à s'estomper. Du point de vue de la gestion des équipements, la situation demeure inchangée.

- La Biolle : 31 400 mètres de réseau entièrement séparatif (1 poste de refoulement à Tarency) couplé à une station d'épuration de 1500 équivalent-habitants sise à Savigny. Le service de La Biolle compte environ 711 abonnés ;

À La Biolle, le réseau et la station sont suivis et entretenus par VEOLIA au terme d'un contrat d'affermage reconduit par la commune le 30 septembre 1998 pour une durée de 12 ans et transféré à la communauté de communes par la signature d'un avenant

La variation saisonnière de population est négligeable pour toutes les communes concernées par l'assainissement collectif, à l'exception de La Biolle. Celle-ci connaît une variation de charge significative liée à la présence de plusieurs campings, gîtes, chambres d'hôtes ...

Compte tenu de cet apport supplémentaire et de la forte croissance démographique de la commune, la charge reçue par la station d'épuration est supérieure à sa capacité nominale. Le niveau de rejet est cependant respecté tout au long de l'année.

A La Biolle, le taux de collecte est nettement supérieur à la barre des 100 % et traduit la forte concentration des effluents induits par le dépassement de la capacité nominale de la station.

### Tarification

#### *- Assainissement collectif :*

Tous les abonnés au service de l'assainissement du canton sont donc soumis au même tarif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En 2007, tous les abonnés au service de l'assainissement collectif se sont acquittés d'une part fixe d'un montant annuel de 17.70 €. Celle-ci correspond d'une certaine manière à l'abonnement et est destinée à couvrir une partie des frais fixes du service.

En 2008, cette part fixe est passée à 18.05 €.

Les usagers domestiques se sont vus appliqués, en 2007, une part proportionnelle de redevance de 1.05 € /m<sup>3</sup> d'eau consommée ; pour 2008 le montant a été fixé à 1.07€ /m<sup>3</sup>

Pour toutes les communes hormis La Biolle, la totalité des sommes prélevées au titre de la redevance d'assainissement est revenue à la Communauté de Communes du Canton d'Albens, car le service est géré en régie autonome. Pour La Biolle, la rémunération du délégataire, proportionnelle au volume d'eaux usées traité, s'est montée à 0.87 € par m<sup>3</sup>.

#### *- Assainissement non collectif :*

Le mode de financement du service de l'assainissement non collectif repose sur 2 redevances forfaitaires. La première concerne le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des ouvrages, généralement exercé suite à une demande de permis de construire. En 2007, cette redevance s'est montée à 108 € par installation.

La seconde redevance correspond au contrôle d'entretien et de bon fonctionnement, réalisé tous les 4 ans. Cette redevance est de 17.70 € par an.

### Travaux

#### *a) Réalisés pendant l'année 2007*

Travaux payés sur l'exercice : 236 716 € T.T.C.

Subventions encaissées : 234 258 €

Epersy : desserte du hameau de La Verdasse (collecte)

St Ours : desserte du Chef-lieu (tranche 1 et 2)

#### *b) Prévus en 2008*

La Biolle/St Germain : Giratoire Antoger - reprise du réseau existant

80 000 € H.T. (montant de l'opération)

0 branchement

Travaux prévus en mai 2008 par anticipation suite à la demande du Conseil Général 73.

#### *c) Envisagés pour les exercices ultérieurs*

Le tableau ci-dessous précise les futurs travaux à réaliser par la Communauté de Communes du Canton d'Albens. Il s'agit d'un échéancier prévisionnel suspendu notamment à l'obtention des subventions nécessaires auprès du Conseil Général de la Savoie et de l'Agence de l'Eau R.M.C.

2009	Raccordement de La Biolle/St Germain à Aix-Les-Bains D.C.E. lancé au printemps 2008
2010	Desserte du Chef-lieu de St Ours - 3 <sup>ème</sup> et dernière tranche

Avec l'achèvement de la desserte du Chef-lieu de St Ours, le premier programme de travaux défini au moment du transfert de compétence prend fin.  
Un second programme de travaux devra être étudié afin de planifier les études et autres demandes de subventions.

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport est tenu à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

## ESPACE JEUNES

*Rapporteur Alain CADAN*

Pour permettre l'installation d'un boucher, il convient de prévoir le transfert de l'Espace Jeunes. Il est proposé de louer des bungalows et de les installer sur le parking du Centre Culturel Les 3 Bouleaux.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour confier à un maître d'œuvre l'étude la faisabilité du projet.

## AFFOUAGE

*Rapporteur Robert BOCCON PERROUD*

Cette année, 24 personnes ont demandé une coupe de bois.

Il est demandé au Conseil Municipal, pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, de désigner des garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied.

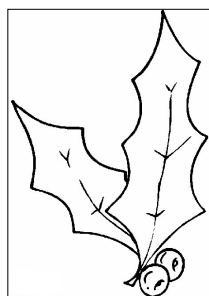
Le Conseil Municipal désigne comme garants :

- Monsieur Robert BOCCON PERROUD
- Monsieur Gilbert DAVOINE
- Monsieur Thierry LACRABERIE

## AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE

Monsieur Maurice PAGET propose, pour venir en aide aux personnes en difficultés, que la Commune achète un chariot de denrées de première nécessité pour les remettre lors de la collecte de la banque alimentaire.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et fixe à 300€ le montant de cette aide.



*Le Conseil Municipal*

*souhaite de bonnes fêtes de Noël*

*et présente ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2009*

*à l'ensemble des familles de La Biolle.*